



## Circulaire 6912

du 04/12/2018

Appels à projets dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire, en lien avec la commémoration du centenaire de la signature du Traité de Versailles et du 75ème anniversaire de la libération de la Belgique.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 10/12/2018 au 31/01/2019
Documents à renvoyer	oui, pour le 31/01/2019

Information succincte
-----------------------

Mots-clés	Projets Mémoire Traité de Versailles Libération
-----------	---

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>  <b>Ens. officiel subventionné</b>  <b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
	Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités
	Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
	Secondaire artistique à horaire réduit
	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur Promotion sociale secondaire spécialisé

### Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)</li> <li>Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li> <li>Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li> <li>Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)</li> </ul> <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les organisations syndicales</li> <li>Les organisations représentatives des associations de parents</li> </ul>
---

### Signataire(s)

Secrétariat général - Monsieur Frédéric Delcor - Secrétaire général
---

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Plumet Philippe	Secrétariat général, DGCA, SGPCPT, Cellule Démocratie ou barbarie	02/690 83 52 philippe.plumet@cfwb.be
Monin Yves	Secrétariat général, DGCA, SGPCPT, Cellule Démocratie ou barbarie	02/690 83 54 yves.monin@cfwb.be
Sanchez Lopez Belen	Secrétariat général, DGCA, SGPCPT, Cellule Démocratie ou barbarie	02/ 690 83 53 belen.sanchez.lopez@cfwb.be

Madame, Monsieur,

La connaissance du passé constitue une pierre angulaire de la construction du futur. Il est primordial de fournir les outils aux générations futures pour qu'elles puissent décrypter le monde dans lequel elles vivent.

Dans ce cadre, les transformations induites par la signature du Traité de Versailles et des autres traités de paix ont exercé une influence notable et durable sur l'évolution de notre société.

En même temps, l'année 2019 marque le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la Belgique. Un moment « charnière » important pour l'histoire de notre pays jusqu'à nos jours.

Il importe dès lors de sensibiliser les jeunes générations à ces aspects parfois méconnus ou mal connus de notre passé, c'est pourquoi, dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire, la Fédération Wallonie-Bruxelles lance :

- un appel à projets pour le recueil, la valorisation, l'exploitation ou la préservation de témoignages ;
- un appel à projets extraordinaire visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants (art. 16) : pour les visites de lieux de mémoire, le contenu proposé devra inclure obligatoirement un lieu situé sur le territoire de la région de langue française ou de la région bilingue de Bruxelles-capitale ;
- un appel à projets extraordinaire pour la réalisation de productions diverses en lien avec l'objet du décret et avec les objectifs et thématiques de l'appel (art.17).

**Les dossiers introduits dans le cadre de ces appels extraordinaires devront porter exclusivement sur des projets en lien avec la commémoration du centenaire de la signature du Traité de Versailles ou du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la Belgique.**

*NB. Les thématiques liées à la fin de la Seconde Guerre mondiale, aux conséquences à moyen et long terme du conflit ainsi que la libération des camps feront l'objet d'appels à projets spécifiques en 2020.*

Seules les candidatures remises par des personnes morales sans but lucratif ou par des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont recevables (art. 15, 16, 17 § 1<sup>er</sup> du décret).

Un projet proposé par un établissement scolaire doit être approuvé par le chef d'établissement, s'inscrire dans une approche de l'apprentissage par compétences telles que définies dans les référentiels de base et être mené dans une optique pluridisciplinaire et idéalement interdisciplinaire.

**Ces appels à projets sont ouverts du 10 décembre 2018 au 31 janvier 2019.**

Les cahiers des charges de ces appels à projets et les formulaires à compléter pour y répondre pourront être téléchargés sur le site de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie et du Conseil de la transmission de la mémoire [www.decretmemoire.cfwb.be](http://www.decretmemoire.cfwb.be) ou obtenus sur demande auprès de Démocratie ou barbarie à partir du 10 décembre 2018.

Pour plus d'informations :

Cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie  
Ministère de la Fédération Wallonie -Bruxelles / Secrétariat général – Service d'appui  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles  
[dob@cfwb.be](mailto:dob@cfwb.be)  
02 690 83 52/53/54

Je vous remercie de transmettre cette information aux membres de votre équipe pédagogique susceptibles d'être intéressés par ces appels à projets.

**Le Secrétaire général,**

**Frédéric DELCOR**